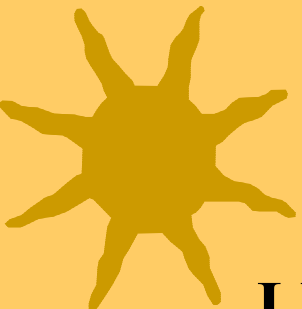




A.M.U.E.



Journée du 3 Juillet 2002



LES RAPPORTS MEDECINS CADRES HOSPITALIERS



**Monique CAVALIER
C.H.U. MONTPELLIER**



A.M.U.E.



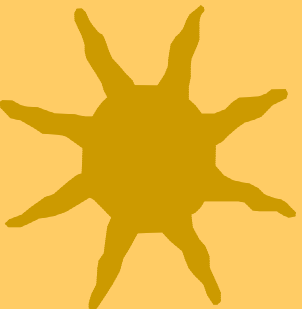
⇒ **Les hôpitaux sont des Etablissements Publics :**

- Personnalité morale
- Autonomie financière



⇒ **Soumis à des dispositifs d'encadrement :**

- Nationaux
- Régionaux

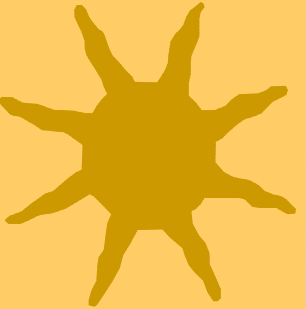


⇒ **Exerçant une Triple mission :**

- Soins
- Enseignement
- Recherche

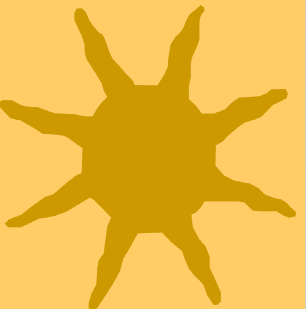
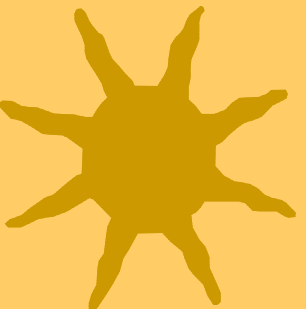


A.M.U.E.



⇒ **Dotés :**

- d'un conseil d'administration (compétence d'attribution)
- d'un Directeur
- de structures consultatives (dont une C.M.E.)





A.M.U.E.



□ Les acteurs :

➤ L'hôpital comporte des professionnels de niveau de qualification et de métier très divers

➤ Les cadres de direction :

- Formés à l'E.N.S.P.
- Essentiellement juristes ou économistes à l'origine
- Nommés par le Ministre
- En charge de la direction de l'établissement ou de secteurs techniques
- Mobilités fréquentes



A.M.U.E.



➤ Les médecins :

- ⊗ Nommés par le Ministre ou le Président de la République sans intervention formelle du directeur
- ⊗ Le directeur exerce des « pouvoirs généraux » de police et d'organisation
- ⊗ Pas de pouvoir disciplinaire sur les médecins dans l'établissement
- ⊗ Existence d'un code de déontologie, affirmation du secret médical
- ⊗ Peu de mobilité géographique des médecins



A.M.U.E.



❑ Les rapports médecins – cadres administratifs :

- Les médecins sont au cœur du métier hospitalier (leur activité, leur compétence génèrent la production)
- Les Directeurs sont au cœur de la décision
- Leur collaboration est, dans certains champs, obligatoire !



A.M.U.E.

□ La collaboration médecins – cadres hospitaliers :

➤ Face aux CHOIX STRATEGIQUES

- Définir des enjeux

➤ Face aux CONTRAINTES DE GESTION

- Rationaliser de façon complémentaire

